



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2ÈME TRIMESTRE 2023



84 838

**REPRISES D'EMPLOI
AU 2^{ème} TRIMESTRE 2023**

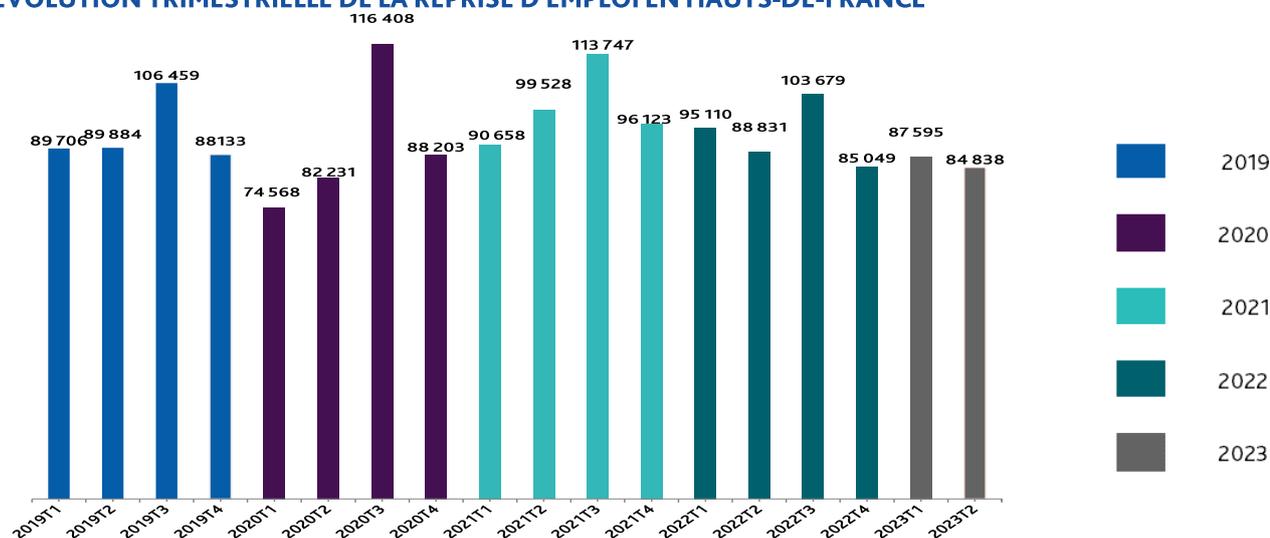
**DONT PLUS DE 19 100
POUR LES MOINS DE 25 ANS**

Au deuxième trimestre 2023, les reprises d'emploi sont en baisse de 4,5% sur un an.

Au cours du deuxième trimestre 2023, plus de 84 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse de 4,5% par rapport au 2^{ème} trimestre 2022. Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B a baissé de 1,3%. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 7,9% au 2^{ème} trimestre 2023. Celui-ci baisse par rapport à 2022 de 0,3 point. Sur un an glissant, plus de 361 000 reprises d'emploi ont été enregistrées. Ce chiffre est en baisse annuelle de 8,3%.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).
Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

LES HAUTS-DE-FRANCE ACCUSENT UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI SUR UN AN ...

Au cours du deuxième trimestre 2023, 84 838 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse par rapport au 2^{ème} trimestre 2022 (-4,5%). Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1]: on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire. Quatrième région métropolitaine avec la plus forte baisse sur un an, les Hauts-de-France affichent une baisse plus forte qu'en moyenne nationale (-4,5% contre -3,8%). La tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture reste néanmoins favorable en Hauts-de-France, mais en deçà de la situation nationale. Ainsi, au 2^{ème} trimestre 2023, l'emploi salarié total progresse de 0,3% par rapport au deuxième trimestre 2022 (+1,0% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional est stable au deuxième trimestre 2023 par rapport au deuxième trimestre 2022 pour atteindre 8,9% de la population active (6,9% en France métropolitaine soit -0,2 point sur un an).

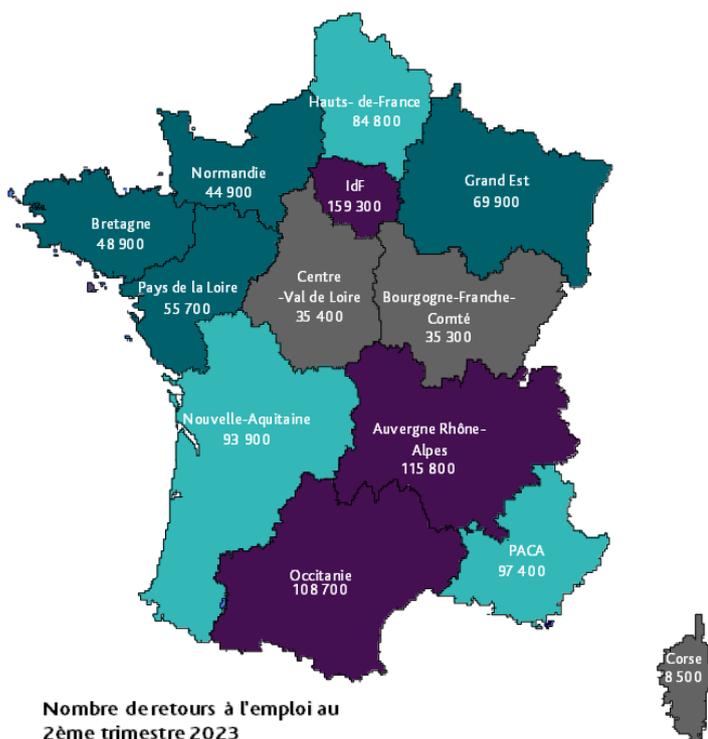
... AINSI QU'UNE BAISSÉ DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La baisse des retours à l'emploi (-4,5% sur un an) s'accompagne ce trimestre d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (-1,3% pour les catégories A et B). La baisse du nombre de retours à l'emploi étant plus forte que celle du nombre de demandeurs d'emploi sur la même période, cela entraîne également une diminution du taux de retour à l'emploi: -0,3 point soit la 4^{ème} plus forte baisse régionale (-0,1 point en moyenne nationale). [cf. carte 2]

CARTE 1

REPRISES D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023



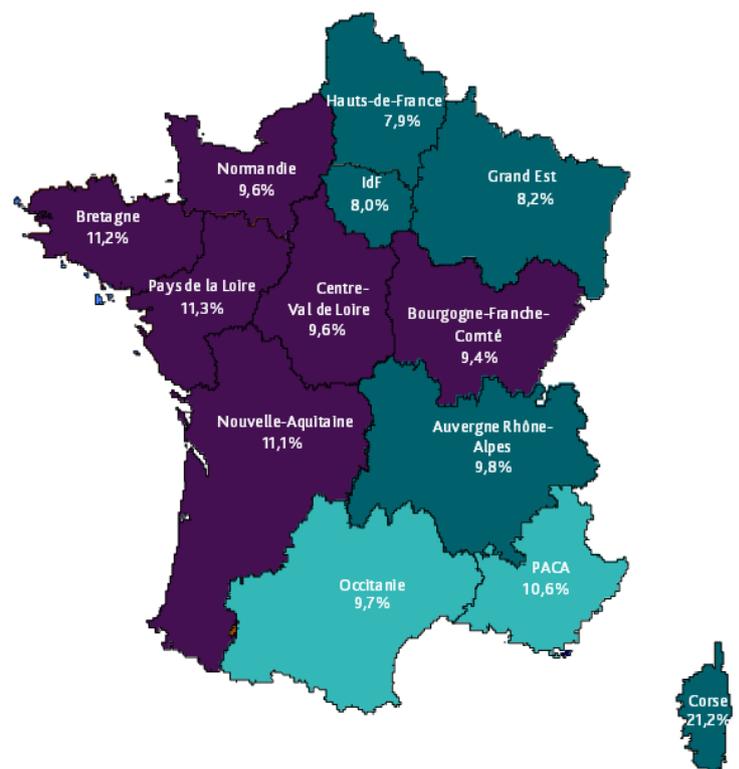
Nombre de retours à l'emploi au 2^{ème} trimestre 2023

FRANCE ENTIÈRE : 991 100

- Plus 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

CARTE 2

TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023



Variation annuelle du taux de retour à l'emploi
FRANCE ENTIÈRE : -0,1 pt (9,0%)

- Hausse ou stabilisation
- Baisse de -0,1 point
- Baisse inférieure à -0,1 point

UNE HAUSSE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES ET LES PERSONNES PLUS PROCHES DE L'EMPLOI

Plus de 19 100 jeunes ont retrouvé un emploi dans la région ce trimestre-ci, soit 23% de l'ensemble des retours à l'emploi et 19% en moyenne nationale (ils ne sont que 16% de la demande d'emploi en Hauts-de-France et 13% en France). Sur un an, ils enregistrent la seule hausse parmi l'ensemble des trois classes d'âge (+0,1% contre -4,5% en moyenne tous âges confondus), contrairement à la moyenne nationale qui affiche une baisse (-0,6% contre -3,8%). Leur taux de retour à l'emploi baisse néanmoins plus fortement (-0,7 point contre -0,3 en moyenne tous âges), comme en moyenne nationale (-0,4 point soit la plus forte baisse).

Les seniors, avec près de 13 400 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 16% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 25%). Ils enregistrent une baisse légèrement plus faible que la moyenne tous âges confondus: -4,1% (même tendance avec -2,2% en moyenne française). Leur taux de retour à l'emploi reste cependant le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge (4,9%), mais affiche un niveau stable sur un an (+0,1 en moyenne française) contrairement aux autres catégories d'âge (-0,3 point en moyenne régionale pour l'ensemble des classes d'âge).

TABLEAU 1

REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

Données au 2T2023	Volume trimestriel	Variation volume 2T2023/2T2022 (en %)	Taux moyen* trimestriel	Variation taux 2T2023/2T2022 (en pts)
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France	991 100	-3,8%	9,0%	-0,2 pt
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF	84 838	-4,5%	7,9%	-0,3 pt
homme	46 715	-3,8%	8,6%	-0,2 pt
femme	38 123	-5,3%	7,2%	-0,3 pt
Moins de 25 ans	19 151	+0,1%	10,9%	-0,7 pt
Entre 25 et 49 ans	52 336	-6,2%	8,4%	-0,4 pt
50 ans ou plus	13 351	-4,1%	4,9%	0,0 pt
Moins de 12 mois d'inscription	56 985	+0,3%	8,7%	-0,5 pt
12 mois d'inscription ou plus	27 853	-13,1%	6,7%	-0,2 pt
DEBOE	5 012	-6,3%	3,8%	-0,2 pt

*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus affichent une forte baisse du nombre de retours à l'emploi sur un an: -13,1%, proche de la moyenne nationale (-12,3%). Le taux de reprise d'emploi diminue néanmoins moins fortement qu'en moyenne régionale sur un an (-0,2 point en Hauts-de-France comme en moyenne française) grâce à une plus forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en catégorie A et B (-10,7% sur un an) qu'en moyenne tous demandeurs d'emploi confondus (-1,3%).

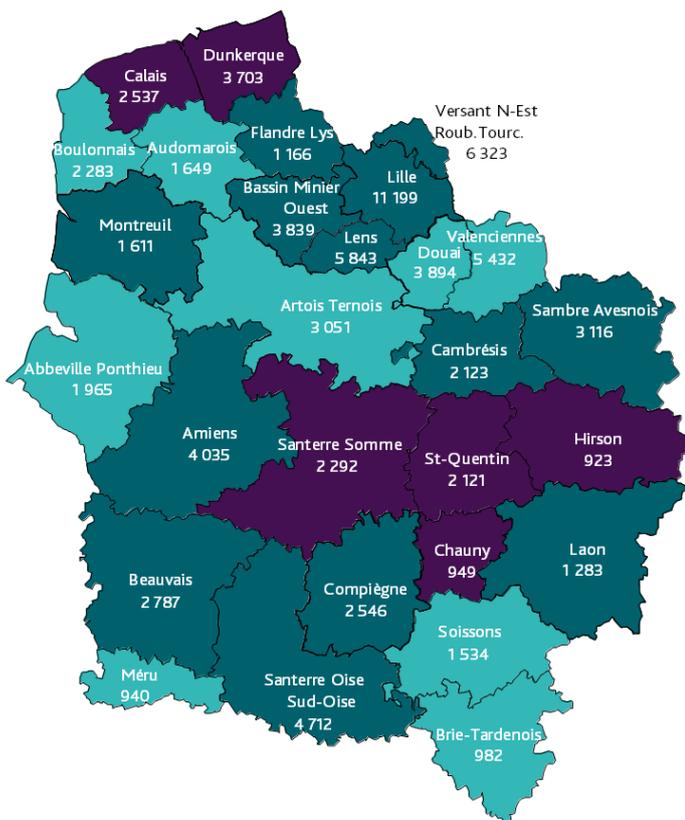
AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023, SIX BASSINS D'EMPLOI AFFICHENT UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI...

Ce trimestre, six bassins d'emploi affichent une hausse du nombre de retours à l'emploi sur un an. Hirson présente une très forte hausse: +17,4% par rapport au 2^{ème} trimestre 2022. Calais, Chauny, Saint-Quentin, le Santerre Somme et Dunkerque sont les cinq autres bassins d'emploi à progresser annuellement. Vingt deux bassins accusent a contrario une baisse. Les deux plus fortes baisses concernent les bassins du Sambre Avesnois (-11,5%) et Flandre-Lys (-15,8%). [cf. Carte 3].

... ET DIX BASSINS D'EMPLOI CONNAISSENT UNE STABILISATION OU UNE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Huit bassins présentent une hausse de leur taux de retour à l'emploi. A l'instar de sa forte hausse du nombre de retours à l'emploi, Hirson présente également la plus forte hausse du taux de retour à l'emploi sur un an: +1,2 point. La Santerre Somme suit avec +0,7 point. Deux bassins sont stables sur un an: Dunkerque et Douai. A contrario, dix-huit bassins accusent une diminution du taux de retour à l'emploi. Montreuil accuse une baisse de 1,5 point (avec une baisse de 10,1% du nombre de retours à l'emploi, et une hausse de 3,0% de la DEFM AB sur un an). Comme pour les retours à l'emploi, la plus forte baisse du taux de retour à l'emploi est accusée par le bassin de Flandre-Lys: -1,9 point (Flandre-Lys affiche également une hausse de 2,4% de la DEFM AB). [cf. carte 4].

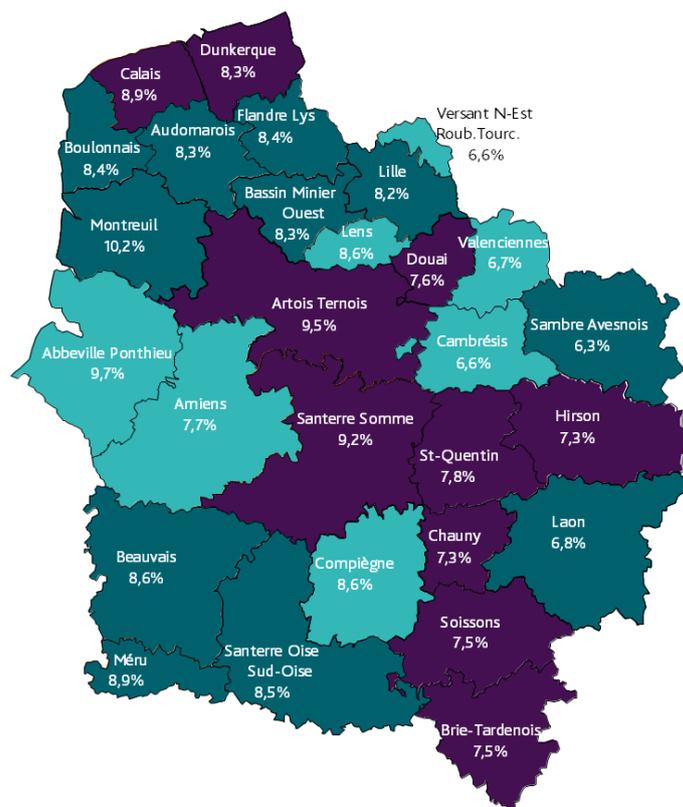
CARTE 3
REPRISES D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du volume des reprises d'emploi
2T2023 / 2T2022

- REGION : -4,5%
- Hausse
 - Baisse comprise entre -0,0% et -4,5%
 - Baisse comprise entre -4,5% et -16,0%

CARTE 4
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du taux de retour à l'emploi
2T2023/2T2022

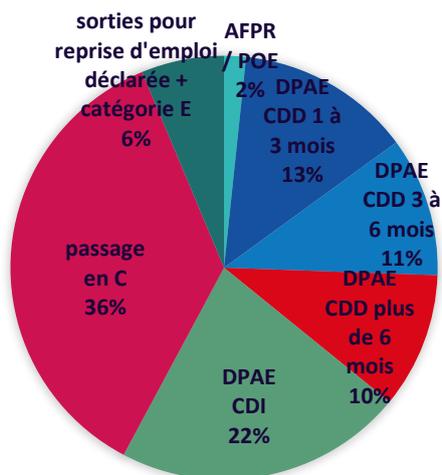
REGION : -0,3 pt (Taux: 7,9%)

- Hausse ou stabilisation
- Baisse de -0,1 à -0,3 point
- Baisse inférieure ou égale à -0,4

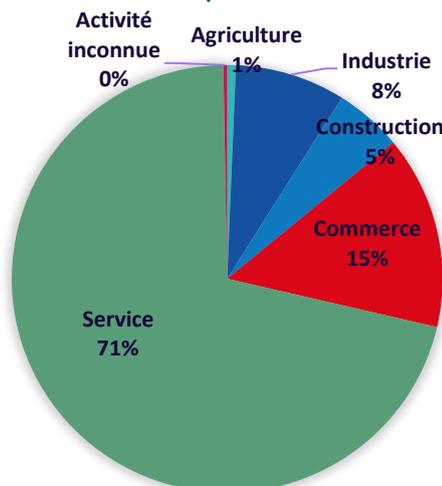
LA COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI

Au 2^{ème} trimestre 2023, 84 838 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données [cf. graphique 2]. Pour les déclarations préalables à l'embauche, nous pouvons faire une analyse détaillée par secteur. Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 56% des reprises d'emploi (59% au niveau national). 36% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (32% en moyenne nationale) et 6% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (8% au niveau national).

GRAPHIQUE 2
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI AVEC UNE DPAE IDENTIFIÉE, PAR GRAND SECTEUR



Sources: fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA)
Données brutes, région Hauts-de-France

*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Nous pouvons établir un profil-type des établissements recruteurs à partir de ceux déclarant une déclaration préalable à l'embauche: Plus de sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration. 15% exercent leur activité dans le commerce, 8% dans l'industrie et 5% dans la construction.

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Activités de services administratifs et de soutien	7 193	15%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 957	15%
Hébergement et restauration	6 780	14%
Santé humaine et action sociale	6 556	14%
Industrie manufacturière	3 490	7%
Transports et entreposage	3 419	7%
Construction	2 412	5%
Administration publique	2 381	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 015	4%
Autres activités de services	1 546	3%
...
Tous secteurs d'activité confondus	47 555	100%

Matthieu REUILLARD
Chargé d'études statistiques

SOURCES ET MÉTHODES

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (< = 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoess ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.